

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Numéro de dossier : 2012-03-37

Réf. : A1GT2012-098

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet										
<p>(2012-12-11)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean, 19 h</p>	<p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>Modification du Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la demande d'occupation sur le lot numéro 3 203 090 du cadastre du Québec par certains usages / R.C.A.1V.Q. 110 – quartier Saint-Jean-Baptiste (bâtiment sis au 210-224 rue Saint-Jean - château des Tourelles).</p>										
4. Présences												
<p>Membres avec droit de vote : M^{me} Mireille Bonin, M. Simon Domingue, M. Louis Dumoulin, M. Virgil Dupras, M. Willem Fortin, M. Sébastien Thomas et M^{me} Véronique Vallée.</p> <p>Membres sans droit de vote : M^{me} Chantal Gilbert, conseillère municipale et M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale</p> <p>Personne-ressource : M^{me} Lydia Toupin, urbaniste, Arrondissement de La-Cité-Limoilou</p>												
5. Information présentée												
<ul style="list-style-type: none"> Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique. Présentation des moyens d'information utilisés, du déroulement de la consultation publique et des étapes subséquentes à la consultation publique. Puisque le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 110 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier. La fiche synthèse et le projet de règlement ont été mis à la disposition des membres du conseil d'administration du conseil de quartier et des résidants sept jours avant la consultation publique et des copies papier de la fiche synthèse ont été remises aux personnes présentes dans la salle. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles pour le public. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 110. 												
6. Recommandation spécifique du mandaté												
<p>À la majorité (six pour, une abstention), il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'approuver le Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la demande d'occupation sur le lot numéro 3 203 090 du cadastre du Québec par certains usages / R.C.A.1V.Q. 110. 												
7. Options soumises au vote	8. Description des options											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Options</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Options	Nombre de votes	A.	0	B.	6	Abstention	1	Total	7	<p>Option A – Statu quo, c'est-à-dire de refuser la demande.</p> <p>Option B – Approuver la demande. C'est-à-dire approuver le Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la demande d'occupation sur le lot numéro 3 203 090 du cadastre du Québec par certains usages / R.C.A.1V.Q. 110.</p>	
Options	Nombre de votes											
A.	0											
B.	6											
Abstention	1											
Total	7											

9. Questions et commentaires du public	Nombre de personnes présentes : 12
	Nombre d'interventions : 1

Questions :

- Un citoyen demande s'il s'agit de la seule situation de ce type pour un immeuble de la rue Saint-Jean.
 - Mme Toupin répond qu'en effet il s'agit d'une situation unique. Celle-ci provient d'une erreur qui s'est glissée lors de la rédaction du règlement suite à une modification de zonage précédente. Dans le règlement, on lit que le commerce est autorisé seulement sur le rez-de-chaussée de la rue la plus basse. On aurait dû y lire que le commerce est autorisé à tous les niveaux du rez-de-chaussée. Il s'agit de corriger l'erreur pour redonner au requérant un droit qu'ont tous les autres occupants de la rue Saint-Jean.

Commentaires :

- Le même citoyen souhaite que la Ville porte attention à la rue d'Aiguillon afin qu'elle ne devienne pas une artère commerciale.

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions et commentaires des membres du conseil d'administration du conseil de quartier

Questions :

- Mme Vallée demande des précisions sur le lot concerné par la modification. Elle constate qu'un dépanneur occupe déjà le rez-de-chaussée.
 - Mme Toupin répond que la modification concerne également le bâtiment mitoyen voisin qui se trouve à droite du dépanneur. Le tout forme un seul et même lot.

Commentaires :

- M. Dumoulin mentionne qu'il existe encore certains immeubles de type résidentiel sur la rue Saint-Jean qui ont un cachet. Il souhaite que ceux-ci ne subissent pas de transformation de leur façade. La maison concernée par la modification a un certain charme. Il souhaite que son style soit conservé et espère que l'usage interne de commerce n'aura pas d'impact sur l'aspect extérieur de la maison.
 - Le propriétaire répond qu'il n'est pas prévu de modifier l'aspect extérieur de la maison. Il prévoit toutefois agrandir le perron et installer une porte en lieu et place de la fenêtre pour permettre l'accès au commerce. Il s'agira du même type de porte que celles qui se trouvent sur la façade mitoyenne. Mme Toupin ajoute que toute transformation de façade doit être soumise à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

Approuvé par	Préparé par
---------------------	--------------------



Louis Dumoulin
 Président
 Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

13 décembre 2012



Marie Lagier
 Conseillère en consultations publiques
 Arrondissement de La Cité-Limoilou